Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20260311-DCS_2026_03_338-BF

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical du 11 mars 2026

Date de Convocation : le 25 février 2026
Date d'affichage : le 12 mars 2026
Nombre de délégués :
En exercice : 32
Présents : 29
Votants : 29 Soit un total de 71 voix
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes)

L'an deux mille vingt-six le 11 mars à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET.

Etaient présents :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. François BRIANDET, M. Régis LITZELLMANN, M. Xavier COSTIL, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Jean-Marie ROLLET, M. Frédérick TOURNERET (suppléant de Mme Siham TOUAZI), M. Bernard ROZET (suppléant de M. Laurent LINQUETTE), M. Sébastien GUERY (suppléant de M. Olivier FOURCHES), M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Nicolas BELANGÉ, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Michel FINET, M. Guy PARIS, M. Alain MATEOS, M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE, M. Marc GIROUD, Mme Capucine FAIVRE, M. Gérard LEHARIVELLE (suppléant de M. Bertrand FOUCAULT).

Absents excusés :

Mme Siham TOUAZI représentée par M. Frédérick TOURNERET
M. Olivier FOURCHES représenté par M. Sébastien GUERY
M. Laurent LINQUETTE représenté par M. Bernard ROZET
M. Bertrand FOUCAULT représenté par M. Gérard LEHARIVELLE

Absents :

M. Rachid BOUHOUCH
Mme Michèle BARATELLA
M. Xavier LANIO

M. Michel BAJARD a été désigné **secrétaire de séance**.

SIARP - 9 rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE
Tél. 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - Courriel : contact@siarp.fr - www.siarp.fr
SIRET : 20009191600045 - APE : 8411Z

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20260311-DCS_2026_03_338-BF

1 - Objet : Présentation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 des budgets du SIARP : Principal, Régie Maitrise d'Œuvre et Régie SPANC

Rapporteur : Le Vice-Président en charge des Affaires Budgétaires
Rédacteur : B. LUTZ

Vu l'article de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 disposant que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, ainsi que les associations syndicales autorisées doivent adopter au plus tard le 30 juin au titre de l'exercice 2026 un Compte Financier Unique (CFU),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-12 relatif à la procédure d'arrêté des comptes, l'article L2121-14 relatif au fonctionnement du vote, puis l'article L2121-31 relatif au vote administratif, enfin les articles D2343.5, D2342.11 concernant le vote du compte de gestion et les pièces à produire,

Vu l'arrêté ministériel du 22 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2019 relatif au compte financier unique pour les collectivités territoriales, les groupements et les services d'incendie et de secours admis à l'expérimentation de ce compte et votant leur budget par nature,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 49,

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »,

Considérant que le CFU communique une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- **Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- **Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données de l'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales**, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- **Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée**, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).
- **La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public** (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

La présente délibération a pour objet de présenter les CFU 2025 des budgets suivants :

a. Budget général du SIARP,
b. Budget annexe Régie Maîtrise d'œuvre,
c. Budget annexe Régie du SPANC.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20260311-DCS_2026_03_338-BF

A. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – Budget général

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (15 070 888 €)

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 13 778 011 € contre 15 123 151 € en 2024. Le taux de consommation est de 38 % des crédits votés au Budget Primitif.

Elles comprennent les dépenses d'équipement (10 065 037 €), à savoir essentiellement :

Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : (344 919 €)

- SDA des 5 communes => 120 694 €
- SDA Maurecourt => 12 868 €
- SDA Zone de collecte Neuville => 324 €
- STEP Neuville : Etude faisabilité biogaz + autorisation au titre code environnement + audit énergétique => 133 845 €
- Etudes opérations travaux => 18 635 €
- Etudes nouveau CTS => 19 197 €
- Etude parc automobile => 5 760 €
- Logiciel SEDIT solde = > 2 812 €
- Logiciel marchés publics => 11 721 €
- Logiciels techniques => 19 187 €

Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : (906 771 €)

- Installation générale sur bâtiments (exploitation et administratif) => 54 017 €
- Installations spécifiques réseaux => 352 572 €.
  La réalisation de branchements a baissé cette année mais le montant facturé a été plus important ; en effet, 38 branchements contre 50 en 2024, ont été exécutés pour un montant de 350 816 €. Il est rappelé que ces dépenses sont quasiment remboursées en intégralité par les propriétaires.
- Acquisition matériel spécifique exploitation => 226 535 €
- Installation générale autres = > 49 115 €
- Acquisition flotte automobile + équipement véhicules => 172 214 €.
  Des dépenses ont été réalisées au niveau de la flotte automobile du syndicat. En effet 6 nouveaux véhicules ont été acquis pour 6 véhicules cédés au montant total de 12 700 €. Pour certains, l'aménagement intérieur et leur sécurisation ont été opérés. Enfin le SIARP s'est doté d'un tracteur débroussailleuse permettant de réaliser notamment la tonte des espaces verts autour des stations d'épuration.
- Acquisition informatique => 24 128 €.
  Cela comprend l'achat de téléphonie, d'ordinateurs et écrans, ainsi que l'acquisition de matériel pour les serveurs.
- Acquisition mobilier => 6 437 €
- Acquisition autres matériels => 21 753 €.
  Du matériel divers a été acquis : Extincteurs, radiateurs, GPS, détecteur de gaz, maquettes pédagogiques, souffleur.

Chapitre 23 (travaux en cours) : (8 813 347 €)

- Travaux extension du CTS => 54 885 €
- Travaux siège BERTHELOT => 64 242 €
- GER marché d'exploitation de la STEP de Neuville => 2 006 379 €
- Travaux sur STEPS (Marines - Avernes - Vigny/Longuesse - Neuilly) => 365 239 €

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20260311-DCS_2026_03_338-BF

- Les marchés électromécanique, gros entretien réseaux et STEPS pour un montant total de 1 006 681 €
- Remplacement tampons => 98 186 €
- Travaux liés aux PPI pour un montant global de 6 045 457 €
- Versement d'avances => 179 391 €

Auxquels s'ajoute le remboursement du capital de l'emprunt (3 430 167 € contre 4 072 016 € l'an passé) ; le capital de la dette restant dû au 31 décembre 2025 est de 9 947 870 €.

	Dépenses	%
Op 2021/08 - NEUILLY station+réseau	20 784,00 €	0,41
Op 2023/03 - MARINES dégrilleur	297 795,00 €	5,91
Op 2023/06 - menucourt poste taillette	97 016,00 €	1,93
Op 2023/07 - NEUVILLE quai confluent	108 109,00 €	2,15
Op 2024/01 - ERAGNY multi rues	634 871,00 €	12,61
Op 2024/02 - MARINES multi rues	1 298,00 €	0,03
Op 2024/03 - NEUVILLE rue trembles	16 725,00 €	0,33
Op 2024/04 - PONTOISE multi rues	171 026,00 €	3,40
Op 2024/05 - PONTOISE multi rues	470 779,00 €	9,35
Op 2024/06 - SOA rue gustave leclerc	20 455,00 €	0,41
Op 2024/09 - OSNY rue de Livilliers	388 594,00 €	7,72
Op 2025/01 - CERGY petit albi, Marmouset	19 882,00 €	0,39
Op 2025/02 - ERAGNY multi rues	443 340,00 €	8,80
Op 2025/03 - GRISY EPIAIS VALLANGOUJARD	5 666,00 €	0,11
Op 2025/04 - JLM/VAUREAL multi rues	543 781,00 €	10,80
Op 2025/05 - OSNY multi rues	987 608,00 €	19,61
Op 2025/06 - PONTOISE multi rues	603 152,00 €	11,98
Op 2025/07 - US rue Dampont	28 992,00 €	0,58
Op 2025/08 - PONTOISE rue bas bord d'eau	3 392,00 €	0,07
Op 2025/10 - FREMECOURT	172 766,00 €	3,43
	5 036 031,00 €	**100,00**

La répartition des dépenses par programme de travaux 2025 est la suivante :

Les travaux de mise en conformité réalisés sur les installations d'assainissement des particuliers sur les opérations groupées ont représenté 242 807 €.

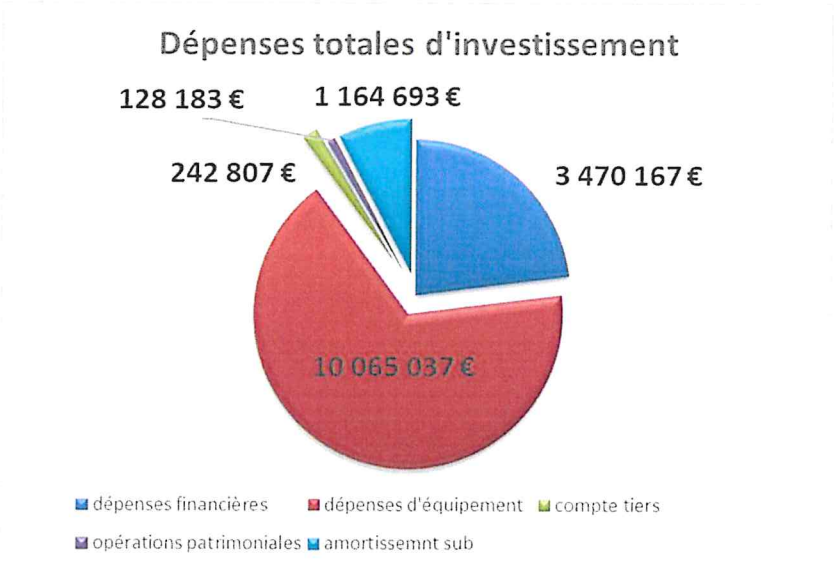

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20260311-DCS_2026_03_338-BF

RECETTES D'INVESTISSEMENT (14 632 352 €)

Les recettes réelles s'élèvent à 12 376 703 €, incluant l'affectation du résultat voté au BP 2025 de 7 052 277,56 € (transfert Budget d'Assainissement de la CACP + affectation). L'affectation du résultat 2024 a été réalisée pour un montant de 2 750 000 €. L'exercice 2025 reste un exercice normal avec un versement du FCTVA de 1 718 429,73 €.

Au chapitre subventions et participations (800 447 € contre 383 527 € en 2024), la répartition des versements est la suivante :

subventions Agence de l'eau	714 540 €	89%
subventions Département		0%
participation interco	85 907 €	11%

Concernant les subventions de l'Agence de l'Eau, la répartition est la suivante :

programme 2021	29 681,00 €	4%
programme 2022	244 106,00 €	34%
programme 2023	282 088,00 €	39%
programme 2024	16 388,00 €	2%
SDA Maurecourt	112 248,00 €	16%
Maquettes pédagogiques	30 029,00 €	4%

Les avances de l'Agence de l'Eau ont été versées à hauteur de 0 € selon la répartition suivante :

PPI 2021	
PPI 2023	
PPI 2024	

Les remboursements sur les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement des particuliers sur les opérations groupées ont été perçues pour un montant de 295 116 €.

Les opérations d'ordre concernant les amortissements, que l'on retrouve en dépenses de la section de fonctionnement, s'élèvent à 4 484 469 €.

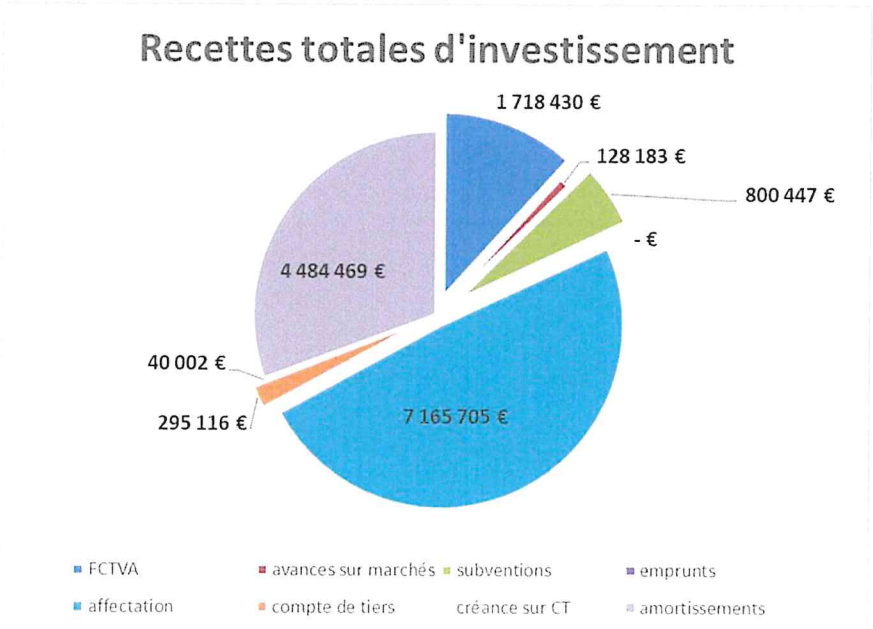

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20260311-DCS_2026_03_338-BF

SECTION EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION (19 449 749 €)

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 14 965 280 € contre 15 859 356 € en 2024 ; elles ont baissé de 6 %.
Le taux de consommation est de 70 % des crédits votés sur l'exercice.

Le tableau ci-dessous indique par chapitre les différentes augmentations constatées pour l'année 2025.

	CFU 2024	CFU 2025	
charges à caract gl	11 900 084 €	11 104 298 €	-7%
charges personnel	3 228 658 €	3 602 626 €	12%
charges financières	26 271 €	19 331 €	-26%
autres charges	124 956 €	92 023 €	-26%
charges exceptionnelles	463 453 €	130 802 €	-72%
provisions pour risques	115 935 €	16 201 €	100%
reelles	**15 859 357 €**	**14 965 280 €**	

La dotation aux amortissements croît chaque année du fait de la permanence des investissements du SIARP ; cependant pour l'année 2025 nous pouvons constater une légère augmentation (+ 4,50 %).

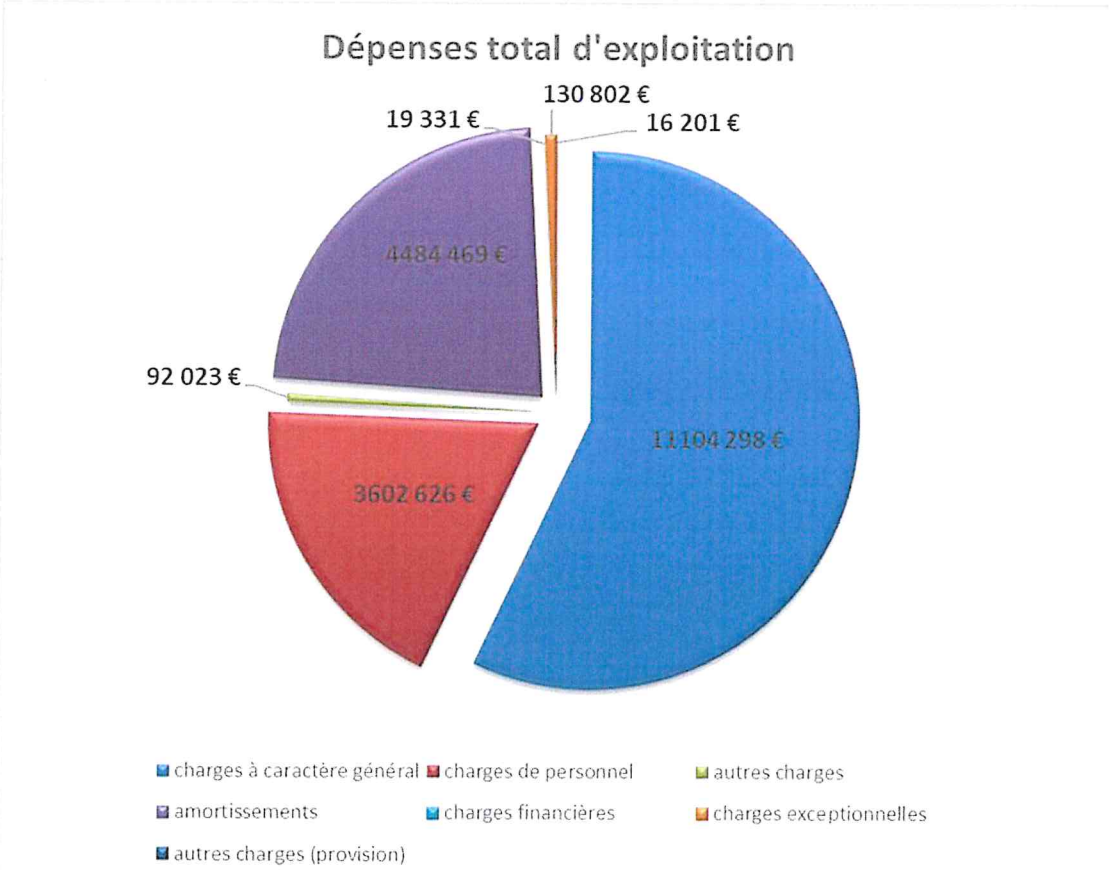

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20260311-DCS_2026_03_338-BF

RECETTES D'EXPLOITATION (28 117 821 €)

Le montant des recettes réelles est de 26 953 127 €.
Le produit de la PFAC (1 413 512 € contre 1 795 250 € en 2024) en légère diminution sur l'année.

On peut noter une diminution du produit des redevances (réseau/traitement/AESN/VNF) qui permettent cette année une représentation annuelle réelle, sans régularisation ni décalage (22 295 965 € contre 27 338 330 €).

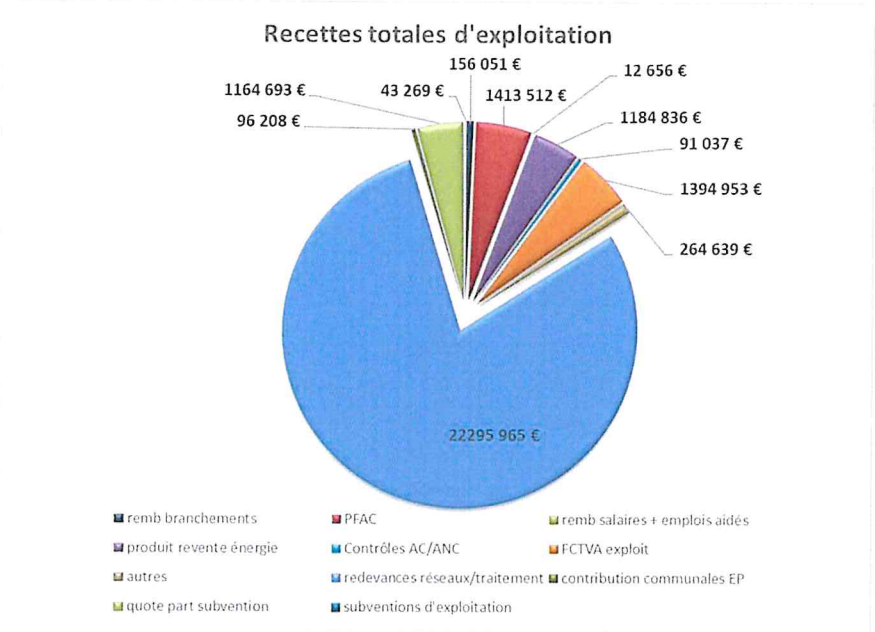

Le remboursement afférent aux charges de personnel a été perçu pour un montant de 12 656 €. Une nette baisse par rapport aux années antérieures, liée principalement aux dossiers complexes de certains agents et à la réduction des arrêts maladie.

Le produit des prestations liées aux contrôles vente d'habitations a subi une légère baisse cette année (72 898 € contre 63 767 € en 2024). Les différents types de contrôles ANC ont été perçu à hauteur de 4 823 €.

TYPE DE CONTROLE	NBRE DE CONTROLES	MONTANTS PERCUS
Contrôles vente particuliers		
Appartements	35	9 660,00 €
Pavillons	283	53 144,00 €
Contrôles vente entreprises		
Entreprises < 1 500m²39	19	4 864,00 €
Entreprises > 1 500m²	10	5 230,00 €
Entreprises ANC		
Contrôles installations ANC		
Conception	8	608,00 €
Exécution	5	490,00 €
Contre-visite	2	172,00 €
Initial + vente	19	3 553,00 €
Périodique	0	00 €
TOTAL	**381**	**77 721,00 €**

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20260311-DCS_2026_03_338-BF

Les restes des recettes liées aux contrôles concernent la redevance forfait ANC perçue sur le 2ème semestre 2024 + 1er semestre de l'année 2025 pour un montant de 13 315,77 €.

Plusieurs autres recettes ont été versées cette année, notamment :

- 96 208 € provenant des conventions eaux pluviales avec les communes (les recettes permettent de rembourser les dépenses réalisées),
- 1 394 953 € provenant du FCTVA en exploitation,
- 107 759 € relatif à la quote-part des agents sur les titres restaurants,
- 1 184 836 € lié au produit d'EDF pour la cogénération sur la STEP de Neuville,
- 43 269 € pour les conventions animations contrôles,
- 38 102,17 € transfert excédent d'exploitation ancien SIARH pour la commune de Maurecourt,
- ainsi que des recettes autres (remboursements sinistres/contentieux, revente véhicules…).

Au total, les recettes réelles d'exploitation enregistrent une légère diminution (- 18 %).

Bilan du SIARP 2025

	TOTAL 2025 (en milliers d'euros)	PASSIF	TOTAL 2025 (en milliers d'euros)
	1 038,09	Dotations	6 471,70
		Fonds globalisés	23 086,24
		Réserves	68 536,89
	148 335,70	Différence sur réalisations d'immob	-
		Report à nouveau	12 918,83
		Résultat de l'excercice	8 668,07
	493,45	Subventions	36 730,90
	149 867,23	Droit de l'affectant	20 443,29
		TOTAL FONDS PROPRES	**176 855,92**
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**1 574,43**
		Dettes financières (long terme)	2 418,40
	2 808,28	Fournisseurs	1 805,61
	30 393,32	Dettes (court terme)	413,93
	33 201,60	**TOTAL DETTES**	**4 637,94**
	-	Comptes de régularisations	0,53
	183 068,83	**TOTAL PASSIF**	**183 068,83**

Fonds de roulement (capitaux permanents - actif immobilisé) = 30 981,52
Besoin en fonds de roulement (écart entre encaissement et décaissement) = 588,74

Le bilan 2025 présenté permet d'apprécier la situation financière du Syndicat à la clôture de l'exercice. Il met en lumière la structure de l'actif et du passif, l'importance des investissements réalisés, la nature des ressources mobilisées ainsi que la capacité du SIARP à financer son cycle d'exploitation.
Cette analyse montre une structure particulièrement équilibrée, caractérisée par une forte autonomie financière, un endettement très limité et une trésorerie confortable.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20260311-DCS_2026_03_338-BF

1 - Analyse de l'actif

1.1. Actif immobilisé

L'actif immobilisé s'élève à 149,86 M€, représentant une large majorité du total de l'actif net. Il se compose principalement d'immobilisations corporelles (148,33 M€), traduisant une forte intensité capitalistique.
Ces actifs, destinés à rester durablement dans le syndicat, constituent la base matérielle de l'activité et témoignent d'une stratégie d'investissement soutenue et cohérente.
Les immobilisations incorporelles (1,03 M€) et financières (0,49 M€) représentent des montants secondaires mais complètent la structure patrimoniale.

1.2. Actif circulant

L'actif circulant totalise 33,20 M€, composé de :

- Créances : 2,80 M€
- Disponibilités : 30,39 M€

La trésorerie, qui représente plus de 92 % de cet actif circulant, constitue un point fort majeur. Elle confère une grande souplesse au SIARP et lui permet de répondre aisément à ses besoins de court terme.

1.3. Structure globale de l'actif

La structure globale révèle :

- Une forte proportion d'actifs immobilisés, caractéristique d'une activité nécessitant des infrastructures pérennes.
- Une trésorerie très élevée, qui renforce la liquidité générale.
- Un couple immobilisations/trésorerie équilibré et signe d'une gestion prudente.

2 - Analyse du passif

2.1. Fonds propres

Les fonds propres s'établissent à 176,85 M€, soit pratiquement l'intégralité du passif. Cette dominance des capitaux propres est particulièrement notable et confère au Syndicat une autonomie financière incontestable.
Les composantes des fonds propres — dotations, réserves, résultats, subventions — montrent la solidité des ressources internes.
Une telle structure présente plusieurs avantages :

- Faible dépendance aux financements externes ;
- Forte capacité de résistance financière ;
- Ressources longues stables finançant directement le patrimoine immobilisé.

2.2. Provisions

Les provisions pour risques et charges atteignent 1,57 M€.
Elles représentent une part modérée du passif mais témoignent d'une gestion anticipative des obligations futures. Leur présence confirme une prise en compte des risques et un pilotage prudent.

2.3. Dettes

Avec seulement 4,63 M€ de dettes, le SIARP présente un niveau d'endettement extrêmement bas. Celui-ci se répartit entre dettes financières à long terme, dettes fournisseurs et dettes à court terme.
Cette faiblesse de l'endettement se traduit par :

- Une quasi-absence de contraintes liées au remboursement,
- Une réduction des risques financiers,
- Une capacité accrue à mobiliser de nouveaux financements en cas de besoin.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20260311-DCS_2026_03_338-BF

3 - Analyse des équilibres financiers

3.1. Fonds de roulement (FR)

Le fonds de roulement ressort à 30,98 M€, valeur positive et significative.
Il indique que les ressources stables excèdent largement les immobilisations.
Cet excédent constitue un signe de bonne santé financière et traduit une marge de sécurité appréciable.

3.2. Besoin en fonds de roulement (BFR)

Le BFR s'établit à 0,58 M€, reflétant les besoins liés au cycle d'exploitation.
Ce besoin reste modéré, preuve d'une activité correctement maîtrisée et d'un décalage limité entre créances, stocks et dettes d'exploitation.

3.3. Trésorerie nette

La trésorerie nette — obtenue par la différence entre FR et BFR — est positive (environ 30,39 M€).
Elle confirme la solidité financière du Syndicat et sa capacité à couvrir ses engagements sans tension.

Le bilan 2025 met en lumière le SIARP dans une situation financière favorable. Les points les plus marquants sont :

- ✓ La très forte prédominance des fonds propres, gage d'autonomie et de stabilité.
- ✓ Un endettement quasi inexistant, limitant les risques et les charges financières.
- ✓ Une trésorerie convenable, permettant au syndicat de financer sereinement ses missions et d'envisager de nouveaux projets.
- ✓ Un fonds de roulement excédentaire, capable d'absorber les variations du cycle d'exploitation.

Globalement, la structure financière est solide, équilibrée et résiliente, offrant une base favorable pour la poursuite et le développement des activités futures.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20260311-DCS_2026_03_338-BF

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2025, les effectifs du SIARP s'élèvent à 58 personnes+3 apprentis répartis comme suit :

	Titulaires	Non titulaires
Catégorie A		
Filière Administrative	2 attachés principaux 1 attaché	0 attaché principal 2 attachés
Filière technique	2 ingénieurs principaux 1 ingénieur	0 ingénieur principal 8 ingénieurs
TOTAL	**6**	**10**
Catégorie B		
Filière Administrative	0 rédacteur principal 1ère classe 2 rédacteurs principaux 2e classe 0 rédacteur	0 rédacteur principal 1ère classe 0 rédacteur principal 2e classe 3 rédacteurs
Filière technique	2 techniciens principaux 1ère classe 2 techniciens principaux 2e classe 1 technicien	1 technicien principal 1ère classe 0 technicien principal 2e classe 7 techniciens
TOTAL	**7**	**11**
Catégorie C		
Filière Administrative	0 adjoint administratif principal 1ère classe 2 adjoints administratifs principaux 2e classe 3 adjoints administratifs	0 adjoint administratif principal 1ère classe 0 adjoint administratif principal 2e classe 3 adjoints administratifs
Filière technique	1 agent de maîtrise principal 1 agent de maîtrise 2 adjoints techniques principaux 1ère classe 0 adjoint technique principal 2e classe 3 adjoints techniques	1 agent de maîtrise principal 0 agent de maîtrise 0 adjoint technique principal 1ère classe 0 adjoint technique principal 2e classe 8 adjoints techniques
TOTAL	**12**	**12**

Le SIARP fonctionne principalement en régie et dispose d'un personnel qualifié et expérimenté permettant de réaliser un grand nombre de missions en interne telles que : les contrôle des installations AC et ANC, l'entretien des postes de refoulement et des stations d'épuration, la passation et l'exécution des marchés publics, le juridique, les ressources humaines, le service financier, les études etc…

Certaines activités sont externalisées via des marchés publics, notamment : la gestion de l'exploitation de la station d'épuration de Neuville sur Oise, le curage, les inspections télévisées, l'entretien des réseaux, les grosses réparations sur réseaux et/ou postes de refoulement et/ou stations d'épuration.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PREVISION BP	1 949 721,00 €	2 162 823,00 €	2 790 866,39 €	3 203 186,00 €	3 607 575,00 €	4 118 420,00 €
REALISE CA	1 622 872,98 €	1 853 227,30 €	2 594 664,05 €	2 958 211,49 €	3 228 658,00 €	3 602 626,07 €
ECART	326 848,02 €	309 595,70 €	196 202,34 €	244 974,51 €	378 917,00 €	515 793,93 €
CONSOMME %	**83%**	**86%**	**93%**	**92%**	**89%**	**87%**

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20260311-DCS_2026_03_338-BF

Le chapitre concerné par la rémunération fait apparaitre une consommation cette année de 89% des crédits ouverts.

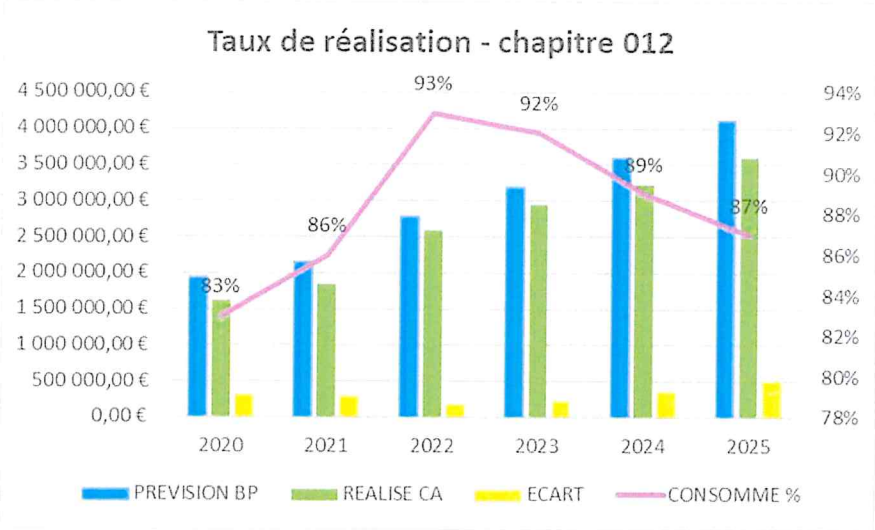

Au-delà de l'exécution budgétaire du SIARP, ce sont aussi les méthodes de management du Syndicat qui méritent d'être soulignées. Le très faible niveau d'absentéisme observé traduit la vitalité et la stabilité de notre collectivité.

À l'échelle nationale, l'absentéisme représente un enjeu économique majeur : il est estimé à plus de 107,9 milliards d'euros par an, soit environ 2,15 % du PIB français en 2020. Cet indicateur constitue donc un levier essentiel de performance et de qualité de vie au travail.

Dans ce contexte, le taux d'absentéisme du SIARP, proche de zéro, témoigne d'un environnement professionnel attentif au bien-être des agents et à la qualité des conditions de travail. Alors que la moyenne dans la fonction publique territoriale s'établit autour de 9,6 %, le SIARP affiche un taux de 0,03 % en 2025, contre 0,01 % en 2024, confirmant une dynamique particulièrement favorable.

Sur l'année 2025, l'absentéisme connait une augmentation en raison de trois congés paternité et d'un arrêt maladie de plus d'un mois.

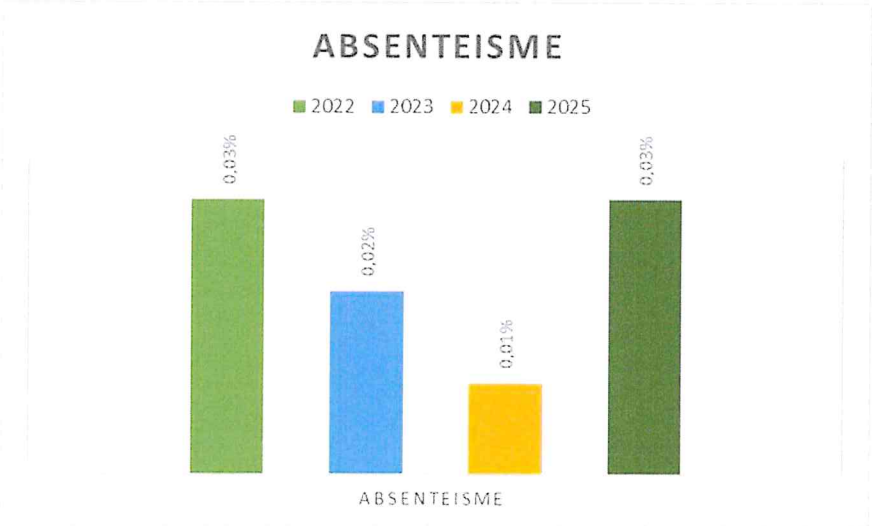

De la même manière, le taux de rotation du personnel du SIARP constitue un indicateur significatif de la qualité de son environnement de travail. Établi à 13 % en 2025, il reflète un climat social stable, la solidité des performances du Syndicat ainsi que son attractivité auprès des agents.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20260311-DCS_2026_03_338-BF

À titre de comparaison, le taux moyen de turnover dans la fonction publique territoriale s'élève à environ 22,7 %, ce qui souligne le positionnement particulièrement favorable du SIARP en matière de fidélisation et de gestion des ressources humaines. En 2025, le turn-over a légèrement augmenté : pour 9 arrivées, on compte 5 départs dont deux départs en retraite et trois pour mutation (dont un pendant la période d'essai).

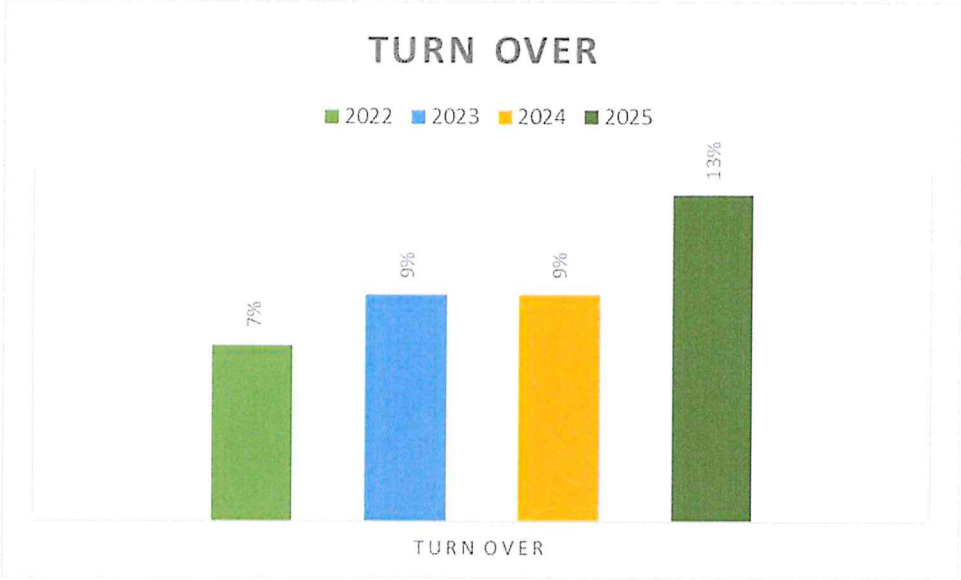

Le SIARP s'inscrit dans une démarche volontariste en matière de ressources humaines, fondée sur une politique attractive intégrant une rémunération valorisante et de réelles perspectives d'évolution professionnelle.

Cette orientation s'accompagne d'un pilotage rigoureux de la masse salariale. Le Syndicat veille ainsi à élaborer un budget cohérent et maîtrisé, conciliant soutenabilité financière, sécurisation du capital humain et optimisation des coûts liés au recrutement.

Dans ce cadre, la masse salariale du SIARP demeure pleinement maîtrisée au regard des dépenses réelles d'exploitation de l'exercice :

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Dépenses réelles d'exploitation	14 049 286,87 €	15 859 356,50 €	14 965 280,42 €
Charges de personnel	2 958 211,49 €	3 228 658,31 €	3 602 626,07 €
Rémunération	2 006 165,43 €	2 249 395,23 €	2 503 426,94 €
Cotisations patronales	952 046,06 €	979 263,08 €	1 021 156,36 €
Formation	27 473,60 €	61 908,80 €	58 751,36 €
Masse salariale	**21%**	**20%**	**24%**

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20260311-DCS_2026_03_338-BF

GESTION DE LA STATION D'EPURATION DE NEUVILLE

Le SIARP a repris la gestion de la station d'épuration de Neuville au 1er juillet 2022. Celle-ci se réalise en régie via un marché de prestations de service d'une durée de 5,5 ans et dont le titulaire est VEOLIA.

Il est représenté ci-dessous les dépenses et recettes effectives sur l'exercice 2025.

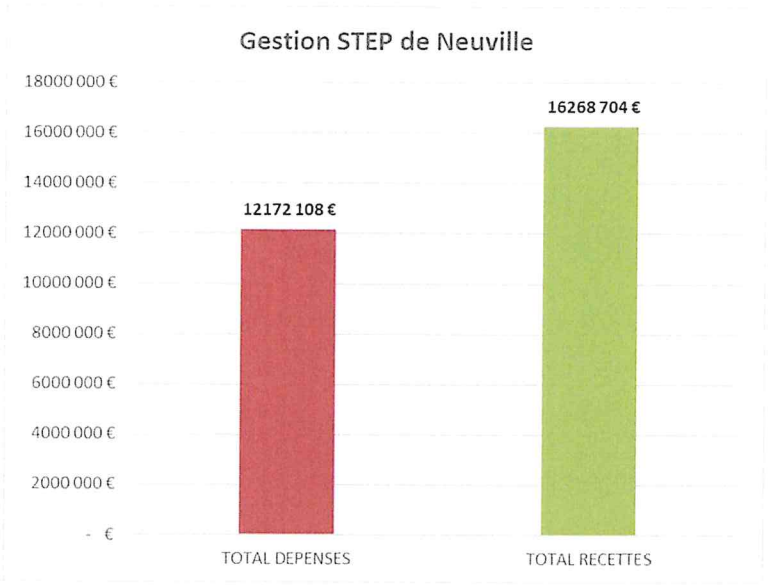

La décomposition des dépenses et recettes enregistrées, toutes sections confondues, est la suivante :

	Dépenses	%
Dépenses courantes (carubrant, télécoms...)	570,28 €	0,00
Dépenses redevances	162 529,43 €	1,34
Dépenses rémunération délégataires	180 486,65 €	1,11
Dépenses de personnel	122 117,43 €	1,00
Dépenses cogénération	3 243,25 €	0,03
Dépenses GER exploitation	7 038 688,38 €	57,83
Dépenses GER investissement	2 006 378,28 €	16,48
Acquisition informatique	- €	0,00
Dépenses emprunt (annuité + intérêts)	2 528 413,15 €	20,77
Dépenses frais études	129 681,28 €	1,07

	Recettes	%
Recettes redevance traitement	12 333 769,23 €	75,81
Contrats dépoteurs	- €	0,00
Recette produit EDF - co-génération	1 184 836,01 €	7,28
Remb salaires assurance	98,34 €	0,00
Produits exceptionnels	2 750 000,00 €	16,90

TOTAL DEPENSES	**12 172 108 €**	**100,00**
TOTAL RECETTES	**16 268 704 €**	**100,00**
Solde exécution année 2025	**4 096 595 €**	

Cette décomposition permet notamment de constater que le tarif actuellement appliqué à la part traitement, à savoir 0,9357 €/m³ TTC finance correctement le service.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20260311-DCS_2026_03_338-BF

SOLDE D'EXECUTION EXERCICE 2025

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
(arrondi au cent d'€)	dépenses	dépenses
opérations réelles de l'exercice	14 965 280,42 €	13 778 011,41 €
opérations d'ordre	4 484 468,96 €	1 292 876,33 €
Total dépenses	**19 449 749,38 €**	**15 070 887,74 €**
	recettes	recettes
opérations réelles de l'exercice	26 953 127,37 €	10 019 700,13 €
opérations d'ordre	1 164 693,47 €	4 612 651,82 €
Total recettes	**28 117 820,84 €**	**14 632 351,95 €**
résultat brut (excédent)	8 668 071,46 €	- 438 535,79 €
reprise de l'excédent antérieur	12 918 832,69 €	7 935 351,79 €
résultat de clôture	21 586 904,15 €	7 496 816,00 €

Affectation de 0,00 € en investissement

SOLDE D'EXECUTION EXERCICE 2025

L'exercice 2025 se clôture donc par un résultat brut de 8 229 535,67 €.

La reprise de l'excédent de l'année antérieure (2025) permet de dégager un excédent d'exploitation de 21 586 904,15 €.

Il est proposé d'affecter un montant de 12 700,00 € du résultat à la section d'investissement au compte 1064 pour les plus-values des ventes de véhicules.

Le solde 21 574 204,15 €, restant sur la section d'exploitation.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 095-200091916-20260311-DCS_2026_03_338-BF

B. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – budget Régie Maîtrise d'Œuvre

Le CA de la régie s'équilibre en dépenses et recettes d'exploitation à 00 €. Aucune écriture n'a été réalisée sur l'exercice 2025.

En effet, ce budget ne sert plus à la maîtrise d'œuvre réalisée en interne par le SIARP. Cependant, ce budget annexe reste ouvert car il peut être utilisé pour des prestations de maîtrise d'œuvre externe que le Syndicat pourrait réaliser auprès des communes et/ou intercommunalités.

C. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – budget Régie du SPANC

Le CA de la régie SPANC fait apparaitre un montant total de 18 354,41 € en dépenses d'exploitation. Celles-ci correspondent à la rémunération des agents mis à disposition, aux frais de carburant et d'entretien du véhicule ainsi que frais de téléphonie et la rémunération des délégataires.

En recettes d'exploitation, le montant total de l'exercice reversé est de 18 354,41 €. Ce montant correspond aux produits du forfait ANC ainsi que des contrôles de conception, d'exécution et de bon fonctionnement dans le cadre des ventes immobilières.

Aucune écriture en dépenses et recettes d'investissement n'a été constatée sur l'exercice 2025.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical :

Ceci exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE ACTE de la présentation faite des Comptes Financiers Uniques des budgets 2025 du SIARP, à savoir le budget Principal, le budget annexe régie Maitrise d'Œuvre et le budget annexe régie SPANC tels que détaillés ci-dessus,

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au trésor public et au Contrôle de Légalité.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET
Président.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
SIARP

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr